

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 mars 2023

---

PRÉVENTION DE L'EXPOSITION EXCESSIVE DES ENFANTS AUX ÉCRANS - (N° 909)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 86

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE PREMIER**

I. – À l'alinéa 3, supprimer le mot :

« jeunes ».

II. – En conséquence, procéder à la même suppression aux alinéas 6, 10 et 11.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Tel qu'il est rédigé, le titre a une portée trop restrictive et trop vague. Face à l'ampleur du problème que posent les écrans, c'est tous les enfants - et non seulement les plus jeunes - qui doivent être protégés et être l'objet de la prévention prévue par ce texte. Cela permettrait au dispositif de gagner en clarté parce que le nom "enfant" est utilisé de manière indifférente - sans l'adjectif "jeunes" - aux alinéas 8, 9, 15 et 16 de l'article 1 ou à l'article 2, etc.